

Comité Régional d'Allocation des Ressources

Section « Urgences »

Avis n°2024-3 du 28 mai 2024 sur le compartiment HéliSMUR 2024

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Urgences afin de déterminer le montant du compartiment HéliSMUR pour 2024.

Lors de sa réunion du 28 mai 2024, la section a décidé **à l'unanimité** des membres présents de retenir un compartiment à hauteur de **10 941 245 €** décomposé comme suit :

• Base historique	6 174 595 €
• Mesures nouvelles 2023	1 500 000 €
• Intégration 1 héliSMUR	1 266 650 €

	10 941 245 €

Le président
Florent CHAMBAZ